



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**Rectorat**

Délégation à l'action  
Éducative et à la Pédagogie  
DAEP

Dossier suivi par  
**Yves BOURDIN**  
Directrice de la Pédagogie  
☎ 02 40-37 38 53  
ce.daep@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière  
B.P. 72616  
44326 NANTES Cedex 3

## LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PAYS DE LA LOIRE ET DE L'ACADEMIE DE NANTES

Vu le code de l'éducation, livre V, titre V : les activités périscolaires, sportives et culturelles, chapitre premier, section 1 : agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, articles D551 - 1 à 6 ; section 2 : le conseil national et les conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, articles D551 - 7 à 12 ;

Vu le décret du Président de la République du 3 janvier 2013 portant nomination de monsieur William MAROIS en qualité de recteur de l'académie de Nantes ;

Vu l'avis favorable du 13 juillet 2020 du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public ;

### **ARRETE**

#### **Article 1 –**

L'association l'Étinbulle sise à Pré-en-Pail-Saint-Samson, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée dans l'académie de Nantes pour une durée de 5 ans, régulièrement révisable et sous réserve de l'application du protocole, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

#### **Article 2 –**

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 15 juillet 2020

William MAROIS